



école primaire de Jean-Gui, la tanne

032 / 489.21.26 – [direction@eplatanne.ch](mailto:direction@eplatanne.ch) – [www.eplatanne.ch](http://www.eplatanne.ch)

# CONCEPT D'ÉVALUATION

Vers une unification des pratiques évaluatives dans notre établissement

« TOUT LE MONDE EST UN GÉNIE. MAIS SI VOUS JUGEZ UN POISSON À SES CAPACITÉS À GRIMPER À UN ARBRE, IL PASSERA SA VIE À CROIRE QU'IL EST STUPIDE. »

Albert Einstein

## L'évaluation

Pour l'enseignante, l'évaluation des apprentissages et des capacités transversales des élèves fait partie du quotidien. Elle sert à soutenir et à encourager les élèves dans leurs apprentissages.

L'évaluation a une dimension formative : elle tient compte des progrès et des points forts de l'élève et signale ses points faibles et les moyens de les corriger. Elle est basée sur des objectifs d'apprentissage. Elle est globale : parallèlement aux compétences de l'élève, elle apprécie son attitude face au travail et à l'apprentissage et son comportement social. Elle est transparente : l'évaluation est la suite logique des différentes appréciations données tout au long de l'année scolaire. Elle sert à encourager l'apprentissage, à informer l'élève et ses parents. Elle sert de base aux décisions d'orientation.

## L'évaluation formative

L'évaluation formative a pour but de guider l'élève dans son travail et lui permet de se situer dans la progression de son travail. L'enfant peut ainsi prendre conscience de ses progrès et de ses difficultés.

Elle permet aussi à l'enseignante de recueillir des informations lui permettant d'adapter son enseignement en fonction des difficultés rencontrées.

L'évaluation formative peut consister en remarques orales ou écrites de l'enseignante concernant un travail effectué par l'élève. Elle peut se baser sur des tests écrits ou oraux, mais aussi sur des exercices de révisions, correspondant à des objectifs bien définis.

Ces documents sont souvent utilisés avant une évaluation sommative afin de vérifier si l'élève a encore des lacunes à combler.

Les résultats des observations de l'enseignante sont en principe communiqués aux élèves à l'aide de quatre couleurs, et de remarques, qui sont accessibles aux parents, s'ils le souhaitent.

La signification des quatre couleurs est la suivante, pour tous les degrés :

- bleu : atteint très largement les objectifs
- vert : atteint largement les objectifs
- jaune : atteint les objectifs
- rouge : n'atteint que partiellement les objectifs

L'évaluation formative n'est pas systématiquement proposée : elle l'est en fonction des observations faites par l'enseignant et selon les domaines, les branches et les disciplines.

## **L'évaluation sommative**

---

- Pour chaque unité d'apprentissage, les objectifs sont clairement définis et communiqués aux élèves, oralement ou par écrit.
- La plupart des évaluations sommatives sont annoncées. Elles sont élaborées sur la base des objectifs d'apprentissage définis.
- L'enseignante inscrit les points sur l'évaluation.
- L'enseignante est responsable de la définition du barème. Le barème peut être consulté auprès de l'enseignante.
- La plupart du temps, les évaluations sont commentées par l'enseignante.
- En 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, les élèves sont évalués par des appréciations, qui sont traduites par des couleurs :
  - bleu : atteint très largement les objectifs
  - vert : atteint largement les objectifs
  - jaune : atteint les objectifs
  - rouge : n'atteint que partiellement les objectifs
- De la 5<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup>, les élèves sont évalués par des notes.
- Les enseignantes inscrivent les notes/ les appréciations dans le carnet de devoirs.
- Les parents signent les évaluations.
- Au cycle 1, en mathématique, les enseignantes travaillent avec une grille de compétences. Les objectifs à atteindre sont recensés dans un document spécifique. Le but est d'atteindre le plus de compétences au fil de l'année scolaire. Les compétences

sont acquises lorsque l'élève les atteint en classe. Dans cette branche, il n'y a, en principe, plus d'évaluations sommatives.

L'enseignante mettra une appréciation à la fin de l'année scolaire en fonction des compétences acquises.

## **Les Travaux d'Évaluation Comparative (TEC)**

Dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre de la 8<sup>e</sup> année, les élèves réalisent des travaux d'évaluation comparative (TEC) dans les branches suivantes : français, allemand, mathématique.

Ces tests sont préparés et organisés conjointement par les enseignant-e-s de 8<sup>e</sup> du GIRON et peuvent servir à l'orientation pour le secondaire 1.

## **L'évaluation pronostique**

L'évaluation pronostique joue un rôle dans les décisions d'orientation (promotion ou/et sélection). Elle a pour but de vérifier si les conditions sont réunies pour passer à l'étape suivante du parcours scolaire.

L'évaluation globale de l'ensemble des résultats d'un domaine ou d'une discipline correspond à un avis d'expert et pas à une simple moyenne arithmétique : il s'agit d'intégrer l'ensemble des observations (documents, travaux réalisés en classe, ...) et résultats et de les traduire en une appréciation globale.

Elle a lieu à la fin de la 4<sup>e</sup>, de la 6<sup>e</sup>, de la 7<sup>e</sup> et de la 8<sup>e</sup>.

### Au cycle 1, en fin de 4<sup>e</sup>

En français et mathématiques, tous les sous-domaines sont intégrés à l'évaluation pronostique.

En français, la structuration, la compréhension (orale et écrite) et la production (orale et écrite) ont la même importance.

En mathématiques, les connaissances de base et la résolution de problème ont la même importance.

### Au cycle 2, en fin de 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>

En français, allemand, anglais et mathématiques, tous les sous-domaines sont intégrés à l'évaluation pronostique.

De la 5<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup>, en français, la compréhension (orale et écrite), la production (orale et écrite) et la structuration ont la même importance. En mathématiques, les connaissances de base et la résolution de problème également.

En 5<sup>e</sup>, l'allemand n'est pas évalué. En 6<sup>e</sup>-8<sup>e</sup>, la compréhension (orale et écrite) et la production (orale et écrite) ont la même importance.

En 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>, en anglais, la compréhension (orale et écrite) et la production (orale et écrite) ont la même importance. L'anglais n'est pas étudié en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>.

→ Plus d'informations sur les tableaux EXCEL, en annexe

## **Les objectifs d'apprentissages**

---

Les objectifs d'apprentissage structurent tout le programme d'enseignement. Ils sont déterminés par le plan d'études romand (PER) et par les moyens d'enseignement roman (MER). Ils doivent être clairement définis.

Avant chaque test qui nécessite une préparation, les objectifs sont communiqués aux élèves soit oralement, soit sur une *feuille d'objectifs* ou encore par une annotation dans le carnet de devoirs.

### **Les objectifs d'apprentissage individuels (OAI)**

---

Les objectifs d'apprentissage individuels (OAI) sont appliqués lorsque d'autres mesures (soutien pédagogique, logopédie, FLS, leçons HP, etc.) ne suffisent pas.

Ils sont fixés au cas par cas et communiqués clairement.

Ils peuvent se concrétiser par une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Alléger ou augmenter la quantité de matière à étudier
- Privilégier les objectifs fondamentaux pour les élèves bénéficiant d'objectifs d'apprentissage revus à la baisse
- Adapter le rythme d'apprentissage à l'enfant
- Adapter les devoirs
- Mettre à disposition de l'élève des supports supplémentaires ; par exemple : ordinateur, dictionnaire, document de référence, calculette, etc.
- Adapter le barème ou utiliser des évaluations spécifiques

L'évaluation porte alors sur la maîtrise des objectifs d'apprentissage individuels dans la discipline ou le domaine ou dans les disciplines ou les domaines concernés. Ce type d'évaluation est signalé par un astérisque dans le rapport d'évaluation avec un renvoi à un rapport complémentaire.

Selon les cas, et avec l'accord des parents, il peut être renoncé aux notes si des objectifs d'apprentissage individuels revus à la baisse ont été fixés.

Pour les élèves qui bénéficient de cette mesure, les objectifs d'apprentissage de l'année scolaire suivie sont considérés comme non atteints.

## **Les entretiens de bilan obligatoires avec les parents, de la 3<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup>**

Cet entretien obligatoire a lieu au moins une fois par an.

L'objectif consiste à favoriser les contacts personnels entre les parents et le corps enseignant et à échanger des informations concernant l'élève.

Il porte principalement sur l'évaluation du travail de l'élèves ainsi que sur les capacités transversales. Cet entretien doit faciliter la gestion directe d'éventuels difficultés ou conflits afin, le cas échéant, de rechercher des solutions communes.

Les parents ont le droit de renoncer à participer à un entretien en le notifiant par écrit.

De la 3<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année, l'entretien avec les parents a lieu pendant la deuxième moitié du premier semestre, mais au plus tard le 31 janvier.

## **Les entretiens de passage et la procédure de passage, en 8<sup>e</sup>**

En 8<sup>e</sup> année, les parents sont invités à l'entretien de passage, qui se déroule avant la mi-février. La présence de l'élève est obligatoire. L'entretien de passage a pour objectif de donner aux parents et à l'élève des informations sur l'orientation provisoire et le semestre probatoire. Le semestre probatoire a lieu au deuxième semestre de la 8<sup>e</sup> année et sert à confirmer l'orientation provisoire.

Un deuxième entretien avec les parents a lieu si, à la suite du semestre probatoire, l'élève doit être orienté vers un niveau aux exigences plus élevées ou moins élevées.

Au terme du premier semestre de la 8<sup>e</sup> année, le corps enseignant détermine dans quelle section et dans quels niveaux (en français, allemand et mathématiques) l'élève doit être orienté vers le degré secondaire I. Il s'agit de l'orienter le mieux possible en se fondant sur son aptitude et sur son développement présumé.

Les parents et l'élève sont informés de la procédure de passage.

La maîtresse de classe transmet aux parents, dès la mi-janvier, le rapport de passage et la fiche de passage, qui comprend l'orientation provisoire de l'élève du point de vue de ses enseignantes. Cette orientation provisoire ne peut pas faire l'objet d'un recours.

Les parents et l'élève complètent la fiche de passage par leur point de vue sur l'orientation provisoire de l'élève.

La direction informe les parents de la décision d'orientation définitive, par un courrier, à la mi-juin.

## **Les capacités transversales**

---

Le PER prend en compte cinq grands champs des capacités transversales : la collaboration, la communication qui sont d'ordre social et les stratégies d'apprentissage, la pensée créatrice, la démarche réflexive qui sont d'ordre individuel.

Des grilles d'observations de comportements seront établies à l'interne de l'école, par cycle ou demi-cycle. Chaque année scolaire, il sera déterminé par capacité transversale quels axes seront majoritairement observés et ce choix sera explicité aux élèves.

Les capacités transversales permettent à l'élève d'améliorer sa connaissance de lui-même et concourent à optimiser et à réguler ses apprentissages.

Elles ont également des incidences sur l'organisation du travail de la classe, la réalisation d'activités ou la gestion de l'enseignement. Elles sont liées au fonctionnement individuel de l'apprenant face à une acquisition (apprendre sur soi-même et apprendre à apprendre) ainsi qu'aux interactions entre l'enseignante, l'élève et la tâche (mieux faire apprendre). Elles s'inscrivent dans une volonté de réussite scolaire et représentent une part importante du bagage dont chaque élève devrait être muni au cours de sa scolarité en vue de son insertion sociale et professionnelle.

## **Remarques**

---

Au début de la scolarité de leur enfant, les parents reçoivent le document « **De A à Z : informations pratiques à l'usage des parents** », dans lequel figure des informations succinctes figurant dans le document présent.